

## PRODUCTION

39.—Quantité et valeur du bois de pulpe, en billots ou sous d'autres formes, exporté aux Etats Unis, de 1904 à 1916.

Exercice.	Cordes.	\$	Exercice.	Cordes.	\$
1904.....	479,238	1,788,049	1911.....	936,791	6,092,715
1905.....	593,624	2,600,814	1912.....	879,775	5,697,901
1906.....	614,286	2,649,106	1913.....	1,003,594	6,806,445
1907 (9 mois.)...	452,846	1,998,805	1914.....	1,089,384	7,388,770
1908.....	901,861	4,655,371	1915.....	1,010,914	6,817,311
1909.....	794,986	4,356,391	1916.....	879,934	5,743,847
1910.....	965,271	6,076,628			

NOTA.—De 1902 à 1916, ce produit n'a pas été exporté ailleurs qu'aux Etats-Unis; avant 1904, les quantités ne sont pas connues.

## PÊCHERIES.

**Capital engagé.**—On évalue le capital engagé dans l'industrie de la pêche à \$25,855,575 en 1915-16 et à \$24,733,162 en 1914-15. Sur le chiffre de 1915-16, la somme de \$23,260,456 était consacrée aux pêcheries maritimes et \$2,595,119 aux pêcheries de l'intérieur. La valeur des vaisseaux et bateaux est représentée par \$8,940,858 en 1915-16, au lieu de \$8,348,572 en 1914-15, et la valeur des engins de pêche, des entrepôts et usines de préparation du poisson et autres aménagements par \$16,915,107 en 1915-16, contre \$16,384,590 en 1914-15. Le tableau 40 montre la répartition de ce capital entre les différentes catégories de navires, filets, trappes, etc., affectés tant aux pêcheries maritimes qu'à celles de l'intérieur pendant l'exercice 1915-16.<sup>1</sup>

**Nombre de pêcheurs.**—Pendant l'année 1915-16, on compte 102,182 personnes employées à l'industrie de la pêche, contre 94,513 pour l'année précédente; de ce nombre, 86,766 personnes se consacraient à la pêche en mer et 15,416 pêchaient en eau douce. Le chiffre de 1915-16 se décompose en 9,541 personnes employées à bord des vaisseaux, remorqueurs et embarcations de ravitaillement; 65,321 sur les bateaux de pêche et 27,320 travaillaient à terre dans les congélateurs et les établissements de préparation et de mise en boîte du poisson.

**Primes.**—Une loi de 1882 (45 Victoria, chap. 18), pour le développement des pêcheries maritimes et l'encouragement à la construction de vaisseaux de pêche, a consacré une somme annuelle de \$150,000 à la distribution de primes aux propriétaires de vaisseaux de pêche et aux équipages des bateaux se livrant à la pêche en haute mer. Une autre loi votée en 1891 (54-55 Victoria, chap. 42) a élevé ces primes à \$160,000. Par arrêté ministériel du 19 janvier 1916, pris en vertu des dispositions des Statuts Révisés de 1906, chap. 46, la distribution de cette somme de \$160,000, pour l'année 1915-16, a été faite sur les bases suivantes: aux propriétaires des vaisseaux, \$1 par tonne enregistrée; à chaque membre de l'équipage, \$5.90; aux propriétaires de bateaux, \$1 par bateau et à chaque pêcheur sur ces bateaux, \$3.45. En 1915-16, 941 vaisseaux ont bénéficié de cette prime; leur tonnage réuni formait 23,638 tonnes, soit une diminution de 14 vaisseaux et 173 tonnes sur 1914-15. Le nombre

<sup>1</sup> Pour les statistiques similaires des années précédentes, voir l'Annuaire du Canada de 1911, p. 390. Voir aussi l'édition de 1914, p. 234, pour les méthodes de pêche.